

# En NOVEMBRE

## Restrictions de navigation /Programme WE du 11 nov

**SAMEDI 9 novembre** : 17h - **Atelier thématique** : Mouillages sur la côte française / Règles futures à La Ciotat et Porquerolles  
Puis soirée PIZZAS (par Christophe H)

**DIMANCHE 10 novembre** : 13h30 **SORTIE CLUB** (les bonnes volontés sont demandées pour chronométrage )  
Puis soirée PIZZAS (par Pascal E)

**LUNDI 11 novembre** : ...**RELAX**

### RAPPELS :

—> Prendre RV pour obtenir les clés de la grue : [cnbr13@wanadoo.fr](mailto:cnbr13@wanadoo.fr)  
L'usage des installations nécessite aussi d'avoir fourni votre attestation d'assurance en cours de validité .

—> **FILTRES à huile et Gasoil à tarif club** (voir formulaire dans un article précédent).  
Vente **produit professionnel Antibactérien** pour le GO  
Envoyer demandes sur [cnbr13@wanadoo.fr](mailto:cnbr13@wanadoo.fr)

### RESTRICTIONS DE NAVIGATION

<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/427092ee65cc120234c69fce8373054c.pdf>

Par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL réglementant la navigation, le mouillage, la plongée sous-marine et la baignade dans l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) à l'occasion des études de géothermie « GEOSCAN » du 4 au 26 novembre 2024 .

Afin de sécuriser les travaux d'étude menés par Smart Seismic Solutions (3S), et notamment la navigation du navire câblé lors de la mise en place et du retrait des lignes d'hydrophones, ainsi que la navigation aux abords de ces lignes lorsqu'elles sont positionnées sur le domaine public maritime , des zones seront règlementées :

— Ces zones sont interdites de 08h00 à 18h00 dans la bande littorale des 300 mètres à la navigation des navires et engins immatriculés et au-delà de celle-ci, à la navigation des navires et engins de toute nature.

— Ces zones sont interdites jour et nuit au mouillage des navires et engins immatriculés et à la plongée sous- marine dans la bande littorale des 300 mètres, et au-delà de celle-ci au mouillage des navires et engins de toute

nature, à la plongée sous-marine et à la baignade.

Ces interdictions ne concernent ni les moyens nautiques ni les équipes participant aux opérations.

ZONE 1 : du 4 au 10 novembre 2024, dont le périmètre est constitué par deux bandes de 25 mètres de largeur de part et d'autre de la ligne brisée joignant les points A, B, C, D, E, F et G

ZONE 2 du 11 au 14 novembre 2024, dont le périmètre est constitué par deux bandes de 25 mètres de largeur de part et d'autre de la ligne joignant les points H et I

ZONE 3 (AD24ARC02), du 14 au 19 novembre 2024, dont le périmètre est constitué par deux bandes de 25 mètres de largeur de part et d'autre de la ligne joignant les points J, K, L et M

Voilà le report sur OpenCPN des zones :

